

Séparation, divorce, conflit familial Pensez à la médiation !



La médiation permet :

- de prévenir et résoudre les conflits dans un cadre confidentiel
- d'élaborer des solutions concrètes, réalistes et équitables dans le respect mutuel plutôt que l'affrontement
- de porter une attention particulière à la situation des enfants
- de formaliser l'accord par la rédaction d'une convention, avec possibilité de la faire homologuer par le tribunal civil
- de limiter les coûts liés à une procédure judiciaire

La médiation familiale est indiquée dans les domaines suivants :

- séparation/divorce
- conflits liés à l'exercice du droit de visite
- confrontations au sein des familles recomposées
- conflits intergénérationnels
- successions conflictuelles

Cette prestation s'inscrit dans le Secteur couples et familles de Caritas Jura, membre de l'ASMF (Association suisse pour la médiation familiale). Les entretiens ont lieu sur rendez-vous à Porrentruy, Delémont ou Saignelégier.

La médiatrice familiale de Caritas Jura est certifiée FSM (Fédération Suisse des Associations de Médiation) et collabore avec un avocat pour les questions juridiques.

Contact :

032 421 35 80 ou dcs@caritas-jura.ch

Tarif :

- CHF 120.- (+ TVA)/ l'heure de médiation
- Ainsi qu'un forfait de CHF 150.- (+ TVA) pour la rédaction d'une convention